



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-04-2026 /

Dossier complet le : 23-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017198/KK P

1 Intitulé du projet

Port de Boulogne-sur-Mer_Dragage d'entretien et gestion des produits de dragage (y compris immersion en mer) _Etablissement du dossier de demande d'autorisation environnementale - Site portuaire de Boulogne-sur-mer.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REGION HAUTS-DE-FRANCE

Raison sociale

Region Hauts-de-France

N° SIRET

20005374200017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FOURCROY

Prénom(s)

Jessy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le dragage d'entretien des bassins du site portuaire de Boulogne-sur-Mer avec gestion des produits de dragage, dont le rejet en mer des sédiments au droit de la zone d'immersion existante. Ce projet reprend les méthodes de dragage autorisées par le titre d'autorisation en vigueur qui seront mises en œuvre sur l'ensemble du domaine portuaire, pour un volume annuel de 600 000 m³. Il intègre la volumétrie des sédiments déplacés avec la technique de dragage à injection d'eau. L'évolution des besoins d'exploitation et des fonds implique la nécessité de draguer des zones non draguées actuellement. Le projet définit le positionnement et les dimensions des secteurs à draguer et des points de suivi physico-chimique associés. La périodicité de dragage d'une campagne au printemps et d'une à l'automne est maintenue, mais envisage la possibilité de se limiter à une campagne annuelle. Le projet prévoit d'utiliser la zone d'immersion existante dont les capacités d'accueil des sédiments dragués et les qualités dispersives sont démontrées par le suivi historique mené. Le projet élargit la gestion des produits de dragage à des solutions alternatives au claquage (réutilisation pour le rechargement de plage ou de pied d'ouvrage, la lutte contre l'érosion).

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait suite au constat d'envasement constant des bassins portuaires. Le site portuaire fonctionne comme un vaste piège à sédiments en raison de sa taille et de la diminution notable des courants de remplissage de la rade vers les ports de commerce et intérieurs, contribuant à l'exhaussement des fonds dans les zones abritées (rade, darse, jetée nord-est, bassins du port intérieur) et à la réduction des profondeurs dans les chenaux (nécessitant les dragages d'entretien). Cette accumulation résulte d'une dynamique sédimentaire caractérisée dans le site portuaire de Boulogne-sur-Mer par des apports depuis la mer et depuis la Liane et son bassin versant. Les opérations d'entretien régulier des fonds portuaires s'imposent pour garantir la sécurité de la navigation pour tous les usagers et préserver l'activité économique du port (pêche, plaisance ou commerce). Ces opérations sont réalisées en comptabilité avec les enjeux environnementaux régionaux. Des analyses physico-chimiques sont menées pour vérifier la qualité des sédiments avant dragage. En cas de dépassement des seuils réglementaires, les sédiments ne sont pas évacués en mer. Si besoin, une gestion à terre peut être mise en œuvre. Ainsi, la Région des Hauts-de-France souhaite intégrer les possibilités de réemploi des

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La gestion du dragage est menée afin d'optimiser les coûts de dragage et réduire les impacts environnementaux. Les unités portuaires sont regroupées par catégorie de méthodes de dragage employées : - Darse Sarraz-Bournet (excepté le fond et le sud), rade (chenal d'accès à la Darse), chenal Ro-Ro, chenal d'accès au port intérieur et avant-port (Lot A) : Dragage aspiratrice en marche (DAM) et injection d'eau ; - Port à marée (Lot B) : Dragage à injection d'eau, drague mécanique ou drague ratisseuse niveleuse ; - Bassins Loubet et Napoleon, le fond et le sud de la darse Sarraz-Bournet, et les sédiments en profondeur de la darse Sarraz-Bournet (Lot C) : Dragues environnementales ou DAM adaptées ; - Bassin F. Sauvage (Lot D) : Dragage par effet de chasse, d'autres techniques sont aussi étudiées. La technique privilégiée pour le dragage est le dragage hydraulique, qui s'effectue par hydroaspiration, réalisée à l'aide d'une Drague Aspiratrice en Marche (DAM). À ces divisions s'ajouteront les nouvelles zones définies (Banc Toulet et son prolongement, zone RoRo côté port et côté digue, et rampe à bateau de la Darse, ...) après analyse des caractéristiques sédimentaires et physico-chimiques de chacune d'elles et de leurs conditions d'accès. Les sédiments seront analysés afin de vérifier leur compatibilité avec la zone d'immersion. Les sédiments "propres" seront transportés via une DAM ou un chaland jusqu'à la zone d'immersion où ils seront clapés en respectant les modalités de mise en œuvre favorisant la dispersion dans le milieu marin (positionnement en fonction du courant). Une réflexion est portée sur la gestion à terre des sédiments : rechargement en plage et d'ouvrages portuaires, création de structures artificielles

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les dragages d'entretien maintiennent les profondeurs des plans d'eau portuaires et leurs accès afin d'assurer la circulation des navires et la pérennité des ouvrages. La demande porte sur l'ensemble du domaine portuaire, y compris les sas d'écluses. Afin de garantir l'accès aux installations portuaires et la sécurité de la navigation sur les 10 prochaines années, les sites suivants seront régulièrement dragués : - Les chenaux : le chenal d'accès à la Darse Sarraz-Bournet et le chenal d'accès au port intérieur ; - La Darse Sarraz-Bournet, la souille et le quai de l'Europe ; - L'avant-port du port intérieur, zone d'évitage et accès aux bassins fermes ; - Le port de plaisance du port à marée et le quai Gambetta ; En plus de ces chantiers, des opérations de dragage seront menées de manière plus ponctuelle dans : - Le chenal d'accès au poste roulier ou poste Roll-on Roll-off Carnot ; - Le Bassin F. Sauvage en amont du barrage Marguet, - Les bassins Napoleon et Loubet et le fond de la Darse Sarraz-Bournet. Il apparaît que les besoins de dragage du domaine portuaire sont grandissants. La Région des Hauts-de-France souhaite inclure de nouveaux secteurs, à savoir : les sables du Banc Toulet, les zones côté digue et port de l'ancien poste RoRo, le sud de la darse (rampe à bateau), ...

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation (loi sur l'eau du R.214-1 du Code de l'environnement : rubrique 4.1.3.0. (volume de 600 000 m³)) ; évaluation des incidences Natura 2000 (R.414-4 du CE) ; demande d'examen au cas par cas (annexe 1 du R122-2 : rubrique 25a).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume moyen historique de sédiment dragué par an Volume demandé pour l'autorisation Fréquence de dragage Distance de la zone d'immersion au site portuaire de Boulogne-sur-Mer Superficie de la zone d'immersion	(367 000, m3/an) (600 000, m3/an) (2, campagnes/an) (environ 5, km) (environ 3, km2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Coordonnées du domaine portuaire, située sur les communes de Boulogne-sur-Mer et Le Portel. Le projet est soumis au PLUi du Boulonnais (approuvé le 09/10/2025). Les zonages auxquels le projet est soumis sont les suivants : UB, Uba, UEs III, UB, UDe, N et Np.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le nord-est du domaine portuaire est concerne par la ZNIEFF de type I " Pointe de la Creche et falaise entre Boulogne-sur-Mer et Wimereux" (310007016).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe au droit du site portuaire de Boulogne-sur-Mer, sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer et Le Portel.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone d'immersion se situe dans le PNR marin " Estuaires picards et de la mer d'Opale" (FR9100005). Le site portuaire de Boulogne-sur-Mer est extérieur au PNR Marin, situe a sa limite.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Une partie du bassin de la Liane est intégrée dans le PPBE de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, 4ème échéance (2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La partie sud du projet se situe partiellement dans le SPR de Boulogne-sur-Mer et dans le périmètre de protection monument historique de l'église Saint-Nicolas.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La partie sud du projet est soumise au PPRN du type inondation du " Bassin versant de La Liane". Le PPRN de type Mouvements de terrain "Evolution des falaises" se trouve en limite du projet (au sud et à l'est).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi a été approuvé le 06/07/2021. Le PPRM a été approuvé le 22/10/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Des sites pollués sont présents sur l'aire du projet : - SSP001122101 ALLIOMER (ex pecheries océanes mareyage) ; - SSP000992901 COMILOG (seuil bas).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site portuaire se situe a 4,5 km des sites intitules "Recif Gris-Nez Blanc-Nez" et "Cap Gris-Nez" (FR3102003/FR3110085) ; a 4,4 km du site "Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquees sur l'ancienne falaise, foret d'Hardelot et falaise d'Equihen" et a 3 km du site "Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallee de la Slack. Garenne et Communal d'Ambleteuse". La
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe a moins de 2 km du site classe "La pointe de la Creche".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de matériaux excédentaires. En effet, le volume de matière sèche de sédiments clapes ou réemployés sera identique au volume de matière sèche de sédiments dragués.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux interviennent dans un écosystème portuaire appauvri par les précédentes opérations d'entretien réalisées. Lors du clapage, le rejet en mer engendrera une perturbation temporaire et minime sur les écosystèmes marins, les sédiments étant dispersés naturellement par les courants. La zone d'immersion se situe dans le PNR marin "Estuaires picards et de la mer d'Osse" (FR0100005).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	La phase chantier comprend les actions suivantes : - Dragage de sédiments ; - Transfert de ces derniers via les dragues ; - Clapage des sédiments au droit de la zone d'immersion existante. La présence et le bruit des dragues et les clapages peuvent générer un impact temporaire sur les mammifères marins. Les suivis biosédimentaires montrent l'absence d'impact sur les peuplements benthiques. La modélisation de la dispersion des sédiments démontre que ceux-ci ne dépassent pas la zone d'immersion dédiée au clapage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'immersion dédiée au clapage est actuellement en activité. Ses dimensions correspondent aux volumes clapés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	L'aire du projet est concernée par le risque ICPE, pollution des sols et canalisations de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'aire du projet est concernée par les risques d'inondation, cotiers, de remontée de nappes, mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Les sédiments ne présentent pas de contamination bactériologique. Avant chaque opération de dragage, la qualité des sédiments est contrôlée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase de travaux, des dragues mecaniques (du type aspiratrice et ratisseuse niveleuse) seront necessaires pour transferer les sediments dragues a la zone d'immersion. Toutefois, cette procedure reste inchangee vis-a-vis des campagnes d'entretien precedentes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier engendrera des nuisances sonores terrestres et sous-marines qui pourraient engendrer potentiellement la fuite des mammiferes marins. Toutefois, les impacts seront temporaires et ne seront
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les dragues mecaniques engendreront des emissions dans l'air. Toutefois, les impacts seront temporaires et ne seront pas superieurs aux campagnes d'entretien precedentes.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase chantier ajoutera des emissions de gaz a effet de serre au trafic maritime quotidien. Toutefois, les engins respecteront les reglementations en vigueur, les impacts seront temporaires et ne seront pas superieurs aux campagnes d'entretien precedentes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La drague hydraulique aspire un melange de vase/sable/eau. Les eaux de surverse seront rejetees en mer (surplus du puits, de meme qualite que la masse d'eau portuaire).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Renvoi au milieu marin des eaux marines aspirees.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le clapage engendre un nuage de turbine (constitué de matières en suspension, fraction vaseuse des sédiments) qui se dispersera dans le milieu marin. Les sables retomberont alors sur le fond dans le périmètre de clapage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le clapage concerne uniquement les sédiments dits "propres" (après analyse). Les matériaux dont la qualité n'est pas compatible avec l'immersion seront évacués à terre. Ils pourront alors être qualifiés de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il est recensé au droit du site portuaire de Boulogne-sur-Mer, le projet suivant : - La réhabilitation des quais Gambetta et Paquebots Sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de dragage est fondé sur le Schéma Directeur de Dragage, élaboré en 2011 et actualisé en 2017. Ce document, à valeur indicative, définit la stratégie, les axes prioritaires et les modalités mises en œuvre par la Région Hauts-de-France des opérations de dragage, du transport et de la gestion des sédiments portuaires. Il sert de référence et permet d'établir les bases de la demande de renouvellement d'autorisation de dragage. Ainsi, seuls les sédiments de qualité compatible avec l'immersion sont clappés au droit de la zone d'immersion. Les sédiments non immergeables sont non dragués ou dragués et évacués à terre. Le site portuaire de Boulogne-sur-Mer présente une forte expérience dans le domaine du dragage/clapage (la zone d'immersion est utilisée depuis 1982, obtention de plusieurs autorisations environnementales successives). L'autorisation de dragage présente également des solutions de gestion des terres pour les sédiments contaminés (fermeture du fond de darse, station de traitement temporaire, etc.), des solutions alternatives au clapage avec valorisation des sédiments (rechargement des plages et pieds d'ouvrage, création de structures artificielles immergées, polderisation, revente de sable, conception d'ecoproduits / éco matériaux, etc.). Les cotes de dragage sont déterminées au plus juste par rapport aux besoins de tirant d'eau effectifs des navires afin de limiter des volumes à draguer. Le projet propose de continuer à mener des suivis environnementaux réguliers de la zone d'immersion et du site portuaire (biosédimentaires et bathymétriques), d'adapter le positionnement du clapage suivant le courant et d'intégrer un suivi bathymétrique avant et après dragage à injection d'eau afin de déterminer le volume de sédiments déplacés par ce mode de dragage. Il intègre une étude des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à améliorer les conditions d'accès depuis et vers le site portuaire de Boulogne-sur-Mer, via l'enlèvement des sédiments déposés naturellement. Le dragage et l'immersion sur la zone dédiée sont menés depuis 1982 et évoluent à chaque autorisation environnementale renouvelée. Pour le projet, de nouveaux secteurs de dragages sont inclus afin de permettre la mise en œuvre des solutions de réemplois des sédiments (rechargement des plages et d'ouvrages, création de structures artificielles immergées, polderisation, conception d'écoproduits / éco matériaux, etc). Des suivis bathymétriques avant/après dragage afin d'évaluer les volumes de sédiments déplacés par le dragage par injection d'eau sont proposées. Une gestion des sédiments non immergeables est étudiée (fermeture du fond de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **KREISEL**

Prénom Deborah

Qualité du signataire	Chargee de projet environnement
-----------------------	---------------------------------

À Calais

Fait le 22-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)